

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 13 novembre 2023

Résolution: CA23 22 0325

---

**Demande pour une meilleure gestion du bruit dans le secteur Butler de Pointe-Saint-Charles dans le cadre du projet du nouveau pont Samuel-De Champlain et ses accès**

Considérant que l'évaluation environnementale du projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent, publiée par Santé Canada en 2013, stipulait que des mesures d'atténuations sonores seraient requises dans la totalité des zones sensibles sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant que des seuils de niveaux sonores maximums et une obligation de suivi sont prévus au contrat conclu entre Infrastructure Canada et le consortium Signature sur le Saint-Laurent pour les 30 années suivant la mise en service du projet;

Considérant qu'Infrastructure Canada et Signature sur le Saint-Laurent se sont engagés lors des séances de comité de bon voisinage à respecter les exigences prévues en matière de gestion du bruit et à apporter les correctifs si nécessaire;

Considérant qu'en 2023 Infrastructure Canada a réitéré que « la qualité de vie des citoyens est une priorité » ainsi que son engagement de travailler avec Signature sur le Saint-Laurent « afin de trouver une solution satisfaisante et assurer que les limites de bruit prévues au contrat seront respectées »;

Considérant que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest est saisi des préoccupations citoyennes à la suite de nombreuses plaintes depuis le début du projet et considérant l'importance de préserver un milieu de vie de qualité;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De demander à Infrastructure Canada de mettre en œuvre les actions nécessaires afin de respecter les limites de bruit prévues au contrat; d'informer à court terme les résidentes et résidents du secteur Butler de Pointe-Saint-Charles sur les actions qui seront mises en œuvre pour respecter les limites de bruit; de mettre en place un mécanisme de suivi et de reddition de compte public quant au respect des limites de bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Benoit DORAIS

Sylvie PARENT

---

Maire d'arrondissement

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 novembre 2023